

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 335/2022

A la Société MICROCOM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux abonnements mensuels connexion sur fibre optique capacité dédiée : 25600/25600 kbps (25/25 Mbps), conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent onze millions cinq cent cinquante-un mille (CDF 111 551 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 780 857 (francs congolais sept cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-sept).

Fait à Kinshasa le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général